

Appareil photographique avec obturateur.

M. FRÉDÉRIC KAFTANSKI résidant en France (Seine).

Demandé le 13 juin 1950, à 11^h 45^m, à Paris.

Délivré le 30 décembre 1952. — Publié le 17 mars 1953.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention a pour objet un appareil photographique de grand format, spécialement 6 × 9 cm, en matière moulée d'une conception nouvelle.

Les appareils, connus jusqu'à ce jour, sont répartis en deux classes : les appareils pliants possédant un soufflet ou un tube rentrant pour obtenir la distance focale nécessaire ou les appareils rigides en forme de cube, appelés « Box ».

La présente invention a pour objet un appareil se plaçant entre ces deux types d'appareils existants.

Selon l'invention, il consiste en un boîtier plat dont la plus grande partie de la chambre photographique est dissimulée par le couvercle.

La partie saillante du boîtier avant présente, sur sa face frontale, des plaques métalliques montées sur le corps en matière moulée pour protéger les parties les plus sensibles contre les chocs.

L'appareil de la présente invention est également équipé d'un obturateur d'une conception nouvelle.

Pour la fabrication d'un appareil en très grande série et par conséquent d'un prix de revient très bon marché, il est important de trouver une conception simple et robuste qui permet un montage facile.

Pour arriver à cet effet, les mouvements de l'obturateur de la présente invention sont des mouvements de translation afin d'éviter les pivots.

Jusqu'ici, tous les obturateurs simples avaient comme éléments essentiels deux plaques, obturateur et contre-obturateur, tournant autour de leurs axes.

Le présent obturateur possède une seule pièce tournant autour d'un axe alors que le contre-obturateur fonctionne directement et librement en translation, évitant des expositions préma-

turées et assurant un déclenchement très souple.

Le même obturateur est conçu d'une manière à obtenir plusieurs vitesses en déplaçant directement et indirectement, de l'extérieur sur le volet portant une ouverture, une contre-plaque mobile et réglable diminuant ou agrandissant l'ouverture relative.

La plaque contre-obturateur est guidée par une tige directement ou indirectement liée au déclencheur et actionnée par un ressort.

La plaque contre-obturateur possède, à l'endroit de fixage du ressort, une fente permettant à celui-ci, après le mouvement d'obturation d'annuler le choc de l'obturation et de retarder le retour de la plaque obturatrice.

Toutes les pièces du présent obturateur sont fixées par une seule vis qui sert en même temps d'axe au volet d'obturation.

Les pièces de l'obturateur se trouvent, centrées par ce même axe et, dans une même boîte en matière moulée pourvue de fentes.

Les procédés actuels de moulage ne permettent pas d'obtenir des fentes inférieures à l'épaisseur de la matière.

L'obturateur selon l'invention possède une plaque elle-même pourvue de fentes réduites correspondantes à celles du corps en matière moulée.

Ces fentes réduites permettent le guidage des éléments mobiles.

A titre d'exemple seulement : une plaque mobile portant diaphragmes, écran ou lentille à portraits ou levier de pose ou réglage de vitesse d'obturation, etc.

L'appareil est équipé d'un ressort presse-bobine fixé en un point et prenant son appui sur le boîtier et actionnant sa pression sur les joues de bobines au point spécifique de retenue du tirage de la bande du film pour obtenir un déroulement correct.